

## COMMISSION BASKET UFOLEP/FSGT

### REGLEMENT DES RENCONTRES

- Article 1 : Les rencontres sont ouvertes à toute personne licenciée FSGT ou UFOLEP pour la saison en cours. La participation aux rencontres est soumise à la possession d'un certificat médical, pour la pratique du basket à ce jour. Le droit d'engagement par équipe est de 25 € (chèque à l'ordre de la commission UFOLEP/FSGT de basket).
- Article 2 : Conformément à la philosophie de la FSGT et de l'UFOLEP développant « une autre idée du sport », l'objectif est de favoriser la participation de tous dans un esprit de convivialité et de sportivité.  
Les rencontres doivent se dérouler selon l'idée suivante :  
« Le jeu prime sur l'enjeu »  
**La mixité de ce championnat, auquel nous tenons, sous-entend de la part des joueurs une attitude de fair-play non discriminante qui favorise le plaisir de toutes et tous, dans le respect de la diversité des niveaux.**
- Article 3 : Le championnat « ALLER/ RETOUR » a été organisé à raison de rencontres par semaine ou tous les 15 jours pour pouvoir finir en début juin les matchs
- Article 4 : Les rencontres sont organisées par le biais d'un calendrier en début de saison.
- Article 5 : A l'issue de la phase aller et retour, une réunion de responsables de chaque club sera organisé afin de :  
> Faire un bilan de chaque phase du championnat  
> Envisager la suite à donner à cette formule  
> Accueillir éventuellement de nouvelles équipes
- Article 6 : Les rencontres se déroulent au jour et à l'heure d'entraînement du club qui reçoit.
- Article 7 : Le responsable de l'équipe qui reçoit prend contact avec le responsable de l'équipe invitée (minimum une semaine avant la rencontre).
- Article 8 : Arbitrage/temps de jeu/etc. : La commission souhaite favoriser l'auto arbitrage mais laisse les clubs s'organiser, après concertation qui a lieu avant chaque rencontre.
- Article 9 : **Lancers-francs : 1 faute sur tir raté : 2 lancers-francs – 1 faute sur tir réussi : pas de lancer supplémentaire**
- Article 10 : **Taille des ballons : Choix en début de match (6 ou 7) – Si désaccord, l'équipe qui reçoit décide - Interdiction de changer en cours de match.**
- Article 11 : La feuille de match est à rédiger et à expédier par le responsable qui reçoit à :  
UFOLEP 61 rue Pen ar Ménez 29200 Brest 0298021847 [ufolep@laligue-fol29.org](mailto:ufolep@laligue-fol29.org)  
ou  
FSGT 31 rue cdt Drogou-29200 Brest tel : 0298470707 [comite@sportfsgt29.asso.fr](mailto:comite@sportfsgt29.asso.fr)